

Intégration des compétences de la vie quotidienne – Economie familiale en tant que branche obligatoire

Résumé du postulat

Dans leur postulat déposé le 8 octobre 2009 (*BGC* p. 1822), les députés Christine Bulliard et Josef Fasel expriment le souci que le domaine des compétences de la vie quotidienne ou de l'économie familiale puisse disparaître des nouveaux plans d'études de l'école obligatoire. Ils sont convaincus que la formation en économie familiale et le développement de compétences de la vie quotidienne devraient avoir lieu de manière précoce, systématique et conséquente à l'école obligatoire. A leurs yeux, c'est seulement ainsi que les élèves pourraient construire des compétences sérieuses dans la gestion de défis importants de la vie quotidienne, tels qu'une alimentation saine et des habitudes de consommation ménageant l'environnement, et le développement d'une pensée et d'actes durables. C'est pourquoi ils demandent au Conseil d'Etat que le domaine « Compétences de la vie quotidienne – Economie familiale » fasse l'objet d'un enseignement en tant que branche obligatoire à tous les degrés. De plus, ils attendent du Conseil d'Etat des informations sur la manière dont cette demande va être prise en compte pour l'enseignement obligatoire dans le canton de Fribourg et jusqu'à quel point les deux nouveaux plans d'études (Plan d'études romand (PER) pour la Suisse romande et *Lehrplan 21* pour la Suisse alémanique) intègrent cette demande.

Réponse du Conseil d'Etat

La situation pour l'école obligatoire alémanique :

Dans le plan d'études de l'école primaire alémanique, qui date de 2005, l'économie familiale et les compétences de la vie quotidienne ne sont présentes ni en tant que contenus, ni même en tant que branche à proprement parler. Le domaine de la promotion de la santé, comme ceux de la pédagogie des médias et des technologies de l'information et de la communication, est abordé de manière aussi bien interdisciplinaire qu'inter-degrés, de telle sorte que des aspects thématiques importants de ce domaine interviennent à chaque fois dans différentes branches et à différents moments du parcours scolaire de l'enfant.

Pour le cycle d'orientation de la partie alémanique, la situation se présente de la manière suivante : la grille-horaire comporte deux unités hebdomadaires d'économie familiale en 9^e année ainsi qu'un supplément de 90 minutes pour la préparation d'un repas, le repas pris en commun et la planification du rangement. La branche « Economie familiale » dispose d'un plan d'études spécifique avec des accents particuliers tels que santé, société, travail manuel, culture, écologie et économie. Dans le travail sur ces six domaines thématiques, différentes compétences de la vie quotidienne sont abordées. Les élèves apprennent par exemple à connaître les bases d'un comportement alimentaire équilibré et ce savoir de base est mis en pratique lors de la préparation des aliments dans le travail en commun en classe. Les modes alimentaires sont remises en question de manière critique et des liens avec son propre comportement alimentaire sont établis. Les expériences montrent toutefois que le cadre temporel limité à une seule année ne donne pas la possibilité d'une construction approfondie de ces compétences.

Il est prévu qu'en 2014, un plan d'études unique, le *Lehrplan 21*, soit disponible pour la scolarité obligatoire dans tous les cantons alémaniques. Après qu'une vaste consultation ait

été conduite, au cours de l'année 2009, au sujet des bases de ce nouveau plan d'études, les domaines du plan d'études des différentes branches sont en phase d'élaboration depuis le début 2010. Le *Lehrplan 21* est divisé en plusieurs domaines de formation dont l'un portant le nom de « Sciences naturelles, sociales et de l'esprit ». Ce domaine comporte en tout quatre domaines de branches thématiques et l'un d'entre eux, intitulé « Economie, travail, ménage », trouve sa place au 3^e cycle, c'est-à-dire durant les années de scolarité 7 à 9, à raison d'une enveloppe temporelle d'environ 5%.

La situation pour l'école obligatoire francophone :

A travers les différentes disciplines enseignées à l'école primaire francophone, les élèves sont sensibilisés aux questions relatives à l'éducation nutritionnelle, aux problèmes liés à l'environnement et au développement durable. Il n'existe pas de cours particulier d'économie familiale à ce niveau. Toutes les disciplines peuvent contribuer à cet éveil, en particulier celles des connaissances de l'environnement comme la géographie, l'histoire et les sciences. La mise en lumière de certains sujets dépend aussi de l'intérêt porté par l'enseignant aux événements de l'actualité très riche dans ces domaines.

Au niveau du CO francophone, la grille horaire prévoit une à deux heures d'économie familiale enseignée aux élèves de 9^e année. A cela s'ajoute la dégustation d'un repas préparé par les élèves et le nettoyage des locaux. Cela correspond à 3–4 unités par semaine durant toute l'année scolaire. Les champs d'activités (société, santé, artisanat, culture, écologie et économie) ainsi que les objectifs spécifiques sont clairement définis dans le plan d'études de 2007 concernant l'économie familiale.

L'introduction progressive du PER à partir de 2011 permettra de renforcer toutes ces notions et de répartir l'acquisition de ces compétences à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire. Voici l'énoncé des apprentissages prévus actuellement dans le PER au cycle 1 (EE-1P-2P), au cycle 2 (3P-4P-5P-6P) et au cycle 3 (7^e, 8^e et 9^e année du CO) :

Au cycle 1 :

Détecter le caractère sensitif des aliments, utiliser un vocabulaire spécifique et percevoir l'importance de l'alimentation :

- en différenciant et en exerçant les cinq sens
- en reconnaissant et en décrivant les caractéristiques de divers aliments
- en identifiant les différents saveurs (sucrée, salée, acide, amère)
- en exprimant ses envies et ses goûts
- en observant son rythme biologique
- en prenant conscience de la variété des aliments
- en différenciant les types de boissons.

Au cycle 2 :

Identifier les besoins nutritionnels de l'organisme et les notions de base d'une alimentation équilibrée :

- en identifiant son rythme biologique (repas, activités, repos, sommeil)
- en distinguant les différentes phases de la digestion et de l'assimilation
- en reconnaissant les fonctions de l'alimentation
- en identifiant ses besoins alimentaires et hydriques
- en identifiant ses activités et ses besoins quotidiens
- en observant ses habitudes alimentaires
- en identifiant les principaux troubles et allergies alimentaires.

Au cycle 3 :

Distinguer les particularités des nutriments et étudier leurs rôles dans l'alimentation; exercer des savoir-faire culinaires et équilibrer son alimentation :

- en expérimentant les réactions des nutriments lors de différents modes de préparation
- en analysant la valeur nutritionnelle des aliments
- en identifiant les besoins en nutriments nécessaires au maintien d'une bonne santé
- en acquérant les techniques culinaires et en développant son habileté manuelle
- en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de comportement à l'égard des autres
- en découvrant d'autres cultures culinaires
- en identifiant des techniques de conservation des aliments
- en étudiant de manière critique les produits et les habitudes de consommation
- en exerçant un regard critique sur les modes alimentaires (régimes, ...)
- en comparant et en analysant les prix de revient par rapport à la quantité et à la qualité des produits.

Cette discipline englobera aussi les choix que tout consommateur averti doit faire. Intitulé « Consommation responsable », ce nouveau module du cycle 3 permettra d'analyser les critères qui influencent le choix des produits, d'utiliser correctement divers appareils ménagers, de trier les déchets en pensant aux possibilités de recyclage et d'appliquer des techniques d'entretien en utilisant les produits adéquats.

Conclusion :

Le canton de Fribourg, contrairement à d'autres cantons, enseigne l'économie familiale depuis fort longtemps et n'a pas l'intention de mettre fin à cette pratique. Il a joué un rôle très actif dans l'élaboration du PER et sa consultation. La formation en économie familiale est intégrée aussi bien dans le *Lehrplan 21* que dans le plan d'études romand (PER).

Les deux nouveaux plans d'études sont construits de telle sorte que leur mise sur pied organisationnelle, comme par exemple l'aménagement concret des grilles-horaires et de l'offre de branches, est laissée à l'appréciation des différents cantons. Concernant le canton de Fribourg, on peut d'ores et déjà retenir l'idée que la branche « Economie familiale » fera encore partie dans le futur de la grille-horaire du degré du cycle d'orientation.

Le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat. Une réponse détaillée et approfondie à ce postulat sera possible dans le cadre des prochaines consultations et travaux de mise sur pied des deux plans d'études *Lehrplan 21* et PER. C'est pourquoi le Conseil d'Etat propose d'attendre les consultations et rapports de projets y relatifs.

Fribourg, le 23 mars 2010